

Québec, le 13 novembre 2014

Madame Johannie Martin  
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les  
changements climatiques  
675, boulevard René-Lévesque Est, 6<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Projet de parachèvement de l'autoroute 19 avec voies réservées au transport  
collectif à Laval et Bois-des-Filion  
**Questions complémentaires du 13 novembre 2014**

Madame,

À la suite de la première partie de l'audience publique concernant le projet mentionné, la  
commission d'enquête et d'examen chargée du dossier désire obtenir des renseignements  
complémentaires.

Veuillez trouver, annexées à la présente, des questions pour lesquelles la commission  
souhaite recevoir les réponses **d'ici le 17 novembre prochain** compte tenu de  
l'échéancier dont elle dispose pour ses travaux.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions  
d'agréer, Madame, l'expression de nos meilleurs sentiments.



Renée Poliquin  
Coordonnatrice du secrétariat de la commission

p.j. Annexe des questions au MDDELCC du 13 novembre 2014

## Annexe des questions au MDDELCC du 13 novembre 2014

### Question 1

Veillez faire le dépôt du document suivant.

COUILLARD, Line (2007). Les espèces floristiques menacées ou vulnérables : guide pour l'analyse et l'autorisation de projets en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, Québec, gouvernement du Québec, ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, version préliminaire, 26 p.

### Question 2

La protection des espèces qui ont le statut d'espèce désignée vulnérable ou menacée est régie à la fois par la *Loi sur les espèces menacées et vulnérables*, notamment par l'article 16, et par règlement. Pour les espèces désignées comme susceptibles d'être menacées ou vulnérables, qu'en est-il ? Quel est l'encadrement qui régit leur protection ? Quelles sont les actions mises de l'avant pour éviter que celles-ci se retrouvent avec le statut d'espèce désignée vulnérable ou menacée ?

### Question 3

Pour les espèces désignées vulnérables ou menacées présentes dans la zone d'étude du projet de parachèvement de l'autoroute 19 (fauniques et floristiques), veuillez identifier celles pour lesquelles un état de la situation et un plan de rétablissement, de gestion ou de conservation ont déjà été produits.